

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU SIPHEM DU 20 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 MARS à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la Salle de danse de Gironde sur Dropt, sous la présidence de Monsieur Michel FEYRIT, Président.

Date de la convocation : **12 MARS 2024**

Délégués Titulaires en exercice :	40	Délégués Suppléants en exercice :	40	Délégués présents :	25
Délégués Titulaires présent :	14	Délégués Suppléants présents :	11	Délégués votants :	25 + 2

Délégués ayant donné procuration :

Jérémy GAILLARD donne procuration à Michel FEYRIT

Zakaria DAKIR donne pouvoir à Florence PAREJA

Délégués titulaires présents : Jacques DEJEAN, Yannick DUFFAU, Michel FEYRIT, Sophie LAISNE, François MERVEILLEAU, Graziella CHIAPPA, Christian SIMON, Florence PAREJA, Didier COURRELONGUE, Michel DESQUEYROUX, Jean-Claude DUPIOL, Françoise DUPIOL-TACH, Michelle LABROUCHE, Pascal LOSSE.

Délégués suppléants présents : Eric TINTURIER, Lucienne BIES, Denis ESPAGNET, Adeline PORTET, François GUILLOMON, Robert BOMBARD, Josiane CAPPELLETTO, François ESTESVEZ, Bernard PLAT, Damien SUADEAU, Joseph VERSHUUR.

Délégués votants : Jacques DEJEAN, Yannick DUFFAU, Michel FEYRIT, Sophie LAISNE, François MERVEILLEAU, Graziella CHIAPPA, Christian SIMON, Florence PAREJA, Didier COURRELONGUE, Michel DESQUEYROUX, Jean-Claude DUPIOL, Françoise DUPIOL-TACH, Michelle LABROUCHE, Pascal LOSSE, Eric TINTURIER, Lucienne BIES, Denis ESPAGNET, Adeline PORTET, François GUILLOMON, Robert BOMBARD, Josiane CAPPELLETTO, François ESTESVEZ, Bernard PLAT, Damien SUADEAU, Joseph VERSHUUR, Jérémy GAILLARD, Zakaria DAKIR.

Délégués excusés : Anne-Marie LONGO, Serge POUJARDIEUR, Cyril ROUILLON, Bernard VINCENTE, Patrice CARBONNIER, Jean-Pierre GASNAULT, Hélène JAUMAIN, Olivier JONET, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Mireille AVENTIN, Nicolas BOURDY, Nicolas METAIS, Jean-Claude RIBEIRO, Gilles OLLIVIER, Delphine SALVAGE.

DÉLIBÉRATION N°2024-001 – Vote du Compte de Gestion 2023

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Sur le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Syndical décide de :

Approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 033-243300696-20240320-DEL_2024_001-DE



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication

Fait à Gironde sur Dropt,

Le secrétaire de séance,
François Merveilleau

PUBLIÉE LE :

Le Président,
Michel FEYRIT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. FEYRIT', written over the printed name of the President.